



FECCANO

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL

Dossier no : DAOPC13-002

Objet : Recherche de consultant en Géoréférencement

Le présent dossier comprend 17 pages et est constitué de 3 parties et de 3 annexes :

- Partie 1 : Conditions de l'appel d'offres
- Partie 2 : Conditions du marché
- Partie 3 : Instructions aux soumissionnaires
- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe 2 : Cadre de décomposition des prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Veillez vérifier que toutes ces parties sont présentes dans le dossier que vous consultez

Champ d'application de l'appel d'offres

Programme de soutien à la filière cacao en Haïti Phase 13

(PROCACAO 13)

Adresse de réception des offres

Habitation Deau, Route Grison-Garde, Plaine du Nord, Haïti.

Date limite de réception des offres :

15 novembre 2023

-

1. Conditions de l'appel d'offres

1.1. Préambule

La FECCANO est une union de coopératives, née en 2001, spécialisée dans la fourniture de services à ses coopératives et la commercialisation des fèves de cacao produites par les producteurs membres tant au niveau national qu'international. Elle compte en son sein 8 coopératives pour environ 4000 producteurs de cacao dans la région Nord d'Haïti. Les coopératives sont dispersées et les infrastructures routières ne sont pas adéquates.

La FECCANO est consciente que la qualité des produits à base de cacao est déterminée principalement par la qualité du cacao brut. Le cacao lui-même ne s'améliore pas une fois qu'il a quitté l'exploitation agricole. Cependant, il est critique de préserver sa qualité pendant son transport. Vu notre engagement pour un produit de qualité, nous comprenons qu'il faut prendre le plus grand soin des fèves de cacao tout au long de leur voyage. Pour cela, nous travaillons en étroite collaboration avec nos producteurs et nos coopératives membres afin que cette denrée arrive à destination dans les meilleures conditions possibles.

Avec l'aide financière Du conseil Général des Hautes seines (CD92) via Agronomes et Vétérinaire Sans Frontière (AVSF), FECCANO est en charge du programme de soutien à la filière du cacao en Haïti (PROCACAO 13)

La subvention octroyée à la FECCANO ne permet à aucune autre partie d'en tirer des droits et des réclamations. En aucun cas ou pour aucune raison de quelque nature que ce soit, les bailleurs indiqués ci-dessus ne répondront à une demande d'indemnité ou de paiement direct soumis par les contractants de la FECCANO.

1.2. Candidats

Peut participer à cet appel d'offres toute personne physique et morale installée en Haïti et dont les qualifications et l'expérience requises lui permettent de répondre aux exigences qu'impose le présent dossier. Il appartiendra aux soumissionnaires d'apporter la preuve de leurs qualifications et expériences pour ce type de marché.

Il est entendu que la participation à la présente consultation implique l'acceptation des clauses contenues dans le présent dossier.

Sont exclus de la participation et de l'attribution de marché les candidats :

- en faillite, en liquidation, en règlement judiciaire, en cessation d'activité ou dans toute situation analogue selon la législation et la réglementation nationales,
- sous condamnation prononcée par un jugement ayant autorité pour tout délit affectant leur moralité professionnelle,
- ayant commis une faute professionnelle grave,
- n'ayant pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou fiscales en vigueur dans son pays ou dans celui où le marché doit s'exécuter,
- ayant fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale,
- ayant fait l'objet d'une sanction administrative,
- se trouvant en situation de conflit d'intérêts pour le présent marché,
- ayant fourni de fausses déclarations ou n'ayant pas fourni les renseignements nécessaires pour le présent marché.
- Être sur une liste d'interdiction de l'union européenne, des Nation-Unis, de la banque mondiale, de la banque américaine de développement, ect...

Les candidats doivent attester qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations.

1.3. Déroulement de l'appel d'offres

- Remise des offres

Les soumissionnaires doivent respecter la date indiquée en page 2 (« Date limite de réception des offres »). Toute offre reçue après sera rejetée.

- Modification de l'appel d'offres

FECCANO peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou suite à des demandes d'éclaircissement de la part des candidats, modifier le dossier de l'appel. Cette modification sera notifiée par écrit à tous les soumissionnaires et sur les supports utilisés pour diffuser l'appel et s'imposera à tous les candidats. Afin de permettre aux candidats de prendre en compte ces changements, la date de remise des offres pourra être retardée.

- Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera le 20 novembre 2023 à 3h PM, Habitation Deau, Route Grison-Garde, Plaine du Nord, Haïti.

Toutes les offres reçues seront ouvertes en présence du comité de sélection et proces verbal sera dressé à cet effet.

- Demande de clarification

FECCANO peut demander des clarifications aux soumissionnaires après l'ouverture des offres. Cette demande ne peut en aucun cas modifier une offre.

- Contact avec FECCANO après l'ouverture des offres

Tout contact entre les soumissionnaires et FECCANO est interdit après l'ouverture des offres ainsi que toute tentative des candidats pour influencer le choix. Une telle tentative entraînerait l'exclusion de leur candidature.

- Evaluation des offres

La procédure d'évaluation des offres sera la suivante :

- a) Examen de la conformité de la proposition par rapport aux conditions prévues dans le présent dossier. Les offres jugées non conformes à l'issue de cet examen seront écartées ;
- b) Evaluation de la qualité technique de la soumission, sur la base des critères décrits ci-dessous ;
- c) Notation et classement des soumissions évaluées conformément aux critères décrits ci-dessous ;
- d) L'évaluation de la qualité financière se basera sur les critères décrits ci-dessous ;
- e) Comparaison et classement des offres selon les notes attribuées ;
- f) Attribution du contrat sous réserve que le montant de l'offre rentre dans les disponibilités financières prévues par FECCANO.

- Critères d'évaluation des offres techniques

Les critères suivants seront évalués selon le nombre maximal de points indiqués :

Les critères suivants seront évalués selon le nombre maximal de points indiqués :

a) Compétence Générale du consultant,

- Formation niveau maîtrise des sciences de l'information géographique 20 points
- Formation académique de 1^{er} cycle en Agronomie, économie, informatique, génie 10 points
- Expérience d'au moins 5 ans dans les travaux de géoréférencement, cartographie et la réalisation d'enquête 20 points
- Compétences et des expériences sur les domaines de filières (cacao et café) de chaînes de valeur faisant la promotion de la biodiversité dans la commercialisation locale et internationale ; 5 points
- Expériences spécifiques en gestion d'équipe et connaissance du milieu rural 5 points

b) Méthodologie proposée

- Compréhension du mandat 10 points
- Présentation du dossier d'appel d'offre 10 points
- Approche technique et méthodologique (cohérence et raison de l'approche) 10 points
- Moyens matériels et humaines mise en place pour l'exécution du marché 10 points

Soit un total, pour la note technique, de *100 points*. Ne seront retenues pour l'ouverture des offres financières que celles ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 60 points.

La note technique sera ainsi calculée :

- On fait la somme des notes de chaque évaluateur et on fait la moyenne arithmétique
- Les soumissionnaires ayant la note technique inférieure à 60 seront éliminés pour l'analyse financière

- Critères d'évaluation des offres financières

Les offres ayant été qualifiées au titre de l'évaluation des offres techniques feront l'objet d'une vérification de l'offre financière par FECCANO pour en rectifier les éventuelles erreurs de calcul (le montant en lettres primant sur le montant en chiffres) ou pour toute demande de clarification.

La note financière sera calculée de la façon suivante :

100 points pour l'offre la moins-disante

Le calcul des autres offres sera le suivant : montant de l'offre la moins-disante/ montant de l'offre étudiée * 100

- Comparaison et classement des offres

La comparaison des offres se fera sur la base du classement obtenu à partir de la note globale attribuée à chaque offre, qui est la somme de la note technique (70%) et de la note financière (30%). Le total maximum est donc de cent-vingt (100) points.

AVSF se réserve le droit de n'accepter aucune offre ou d'annuler la procédure de consultation, sans être tenue de fournir les raisons de cette décision.

- Notification du résultat

Avant l'expiration du délai de validité des offres, FECCANO notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée, lui demandera de confirmer son acceptation dans un délai de 5 jours et lui enverra un projet de contrat sur la base du modèle annexé au présent dossier.

FECCANO notifiera alors aux autres candidats que leur offre n'a pas été retenue.

2. Conditions du marché

Aujourd'hui les marchés internationaux deviennent de plus en plus exigeants dans la traçabilité des produits pour s'assurer de la préservation de l'environnement et permettre la lutte contre les changements climatiques. Les dernières études montrent que 90% de la déforestation est actuellement due à l'expansion des terres agricoles et que l'UE est responsable d'environ 10%. En avril 2023, le parlement européen a adopté le règlement européen relatif à la déforestation et à la dégradation des forêts. Les objectifs sont de :

- Minimiser les risques que des produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts n'entrent sur le marché européen ou n'en sortent,
- Augmenter la demande et le commerce européen de produits et de matières premières sans impacts sur la déforestation,
- Transformer les chaînes d'approvisionnement.

L'évolution de cette loi est en parfaite alignement avec les grands principes qui gouvernent l'installation et la gestion des systèmes agroforestiers à base de cacaoyers. Cependant, il est important que les exportateurs haïtiens s'alignent à ces nouvelles exigences de traçabilité pour mettre en valeur les performances environnementales des systèmes agroforestiers haïtiens.

Dans ce contexte, la Fédération des Coopératives Cacaoyères du Nord (FECCANO) cherche à établir les bases de son dispositif de suivi des impacts environnementaux des unités de production de ses membres. La base de ce dispositif est d'établir un géoréférencement systématique des parcelles de ses membres.

Cette initiative permettra de renforcer son système de traçabilité des fèves de cacao, la FECCANO en **collaboration** avec ses partenaires compte recenser avec des outils de

géolocalisation l'ensemble des parcelles cacaoyères de tous les producteurs des 8 coopératives membres du réseau FECCANO.

Dans cet appel FECCANO cherche à recruter un consultant pour appuyer son service-conseil à cartographier les parcelles de ses membres afin d'être en mesure de garantir aux acheteurs que la production commercialisée par la FECCANO ne contribue pas à la dégradation des forêts.

2.1 Objectif

Les objectifs de ce travail, sont :

- La FECCANO dispose des informations nécessaires au développement de ses services d'appui aux membres,
- La FECCANO et ses partenaires commerciaux européens sont en conformité avec les exigences du Règlement européen sur la déforestation et dégradation des forêts ;

2.2 Résultats attendus. –

Voici un ensemble de résultats attendus concernant ce travail :

- ✓ Proposer une méthodologie pour que FECCANO puisse mettre en œuvre un dispositif géoréférencement
- ✓ Former les membres du service-conseil et des stagiaires dans l'adoption des outils de géoréférencement et de cartographie
- ✓ Recenser (Identifier et situer) de plus de 4,000 producteurs-trices et leurs exploitations agricoles composées de 15,000 parcelles de cacao environ.
- ✓ Créer une base de données incluant les informations suivantes : les données sur l'identité des producteur-trices et sur chacune des parcelles (superficie des parcelles (=polygones), coordonnées géographiques (= points GPS), statut foncier des parcelles, topographie, les principales espèce qui y trouvent et la densité en cacaoyer de tous les producteurs-trices membres de la FECCANO.
- ✓ Cartographier les aires de production de cacao à partir des données GPS sous forme de polygones = Produire des cartes (9 au total) des parcelles cacaoyères au niveau de chacune des coopératives membres de la FECCANO et les comparer aux aires naturelles protégées –

2.3 Principales tâches à accomplir

Les principales tâches à exécuter par le Consultant qui sera recruté sont clairement définies dans les lignes ci-dessous :

- ✓ Faire une évaluation des zones de travail et proposer une méthode de travail avec les équipes techniques de la FECCANO
- ✓ Réaliser des rencontres avec les responsables des coopératives ;
- ✓ Collecter des données géospatiales (polygones des parcelles et coordonnées GPS) sur les parcelles cacaoyères des producteurs/trices membres ;
- ✓ Élaboration des modules de formation et conception des fiches d'enquête

- ✓ Formation des enquêteurs sur les méthodes de collecte de données et SIG ;
- ✓ Organisation ou déploiement de l'équipe sur le terrain ;
- ✓ Supervision de l'enquête et contrôle de qualité des données ;
- ✓ Traitement des données et création de la base des données ;
- ✓ Utiliser des outils de cartographie pour créer des cartes de toutes les parcelles cacaoyères des producteurs/trices membres des 8 coopératives.

2.4 Méthodologie.-

Il revient au consultant (Expert en SIG) de présenter sa propre méthodologie en rapport avec cette démarche:

Pour y parvenir, Un (1) Expert SIG pour le pilotage de l'enquête, Un (1) Vérificateur pour le contrôle qualité des données et douze (12) binômes composés de 12 Stagiaires (enquêteurs) et 12 Guides devront être déployés dans les Sept (7) communes cibles en vue de collecter les données et d'enregistrer les coordonnées géographiques des parcelles. Ceci impliquera la réalisation d'un travail préliminaire consistant à pré-identifier les parcelles grâce à l'utilisation d'images multi spectrales associée à la photographie aérienne et des images du Google Earth.

2.5 Public cible. –

Les communes ciblées par cette activité sont : Bahon, Grande Rivière du Nord, Milot, Plaine du Nord, Plaisance, Borgne et Port Margot. Ces communes s'étendent sur une superficie de 506.97 km² et la population totale est estimée à plus de 324 213 habitants.

2.5 Les principaux livrables attendus du consultant. –

- ✓ Une note méthodologique clairement définie ;
- ✓ La module de formation a l'intention des enquêteurs ;
- ✓ Un rapport d'évaluation sur la formation SIG pour les stagiaires (enquêteurs) ;
- ✓ Une liste de producteurs et parcelles identifiés bien définie ;
- ✓ Une représentation de 9 cartes au total (8 pour les coopératives et 1 pour la FECCANO) ;
- ✓ Une base de données dotée des informations pertinentes sur les producteurs-trices et les parcelles.

2.6 Durée du mandat

La durée du mandat est de six (6) mois au maximum.

2.7 Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ✓ CV, attestation, certificats et patente à jour;
- ✓ Proposition technique (méthodologie, calendrier bien détaillé, etc.) ;
- ✓ Proposition financière (budget détaillé).

2.8. Langue

Les offres devront être rédigées en Français y compris les annexes et autres documents complétés par le soumissionnaire.

2.9.Devise

L'offre sera exprimée en dollars américains, toute taxe comprise. Toute offre dans une autre devise sera rejetée.

2.10.Offre financière

L'offre devra se faire selon le cadre de décomposition des prix annexé au présent appel.

Les prix indiqués dans l'offre sont fermes et non révisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

2.11. Garanties

Le fournisseur indique dans son offre le délai de garantie et les dommages couverts.

3. Instructions aux soumissionnaires

3.1. Remise des offres :

- Les dossiers d'offres seront soumis par voie électronique format PDF Zippé et signé, en deux fichiers, un contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière à l'adresse suivante : feccano.haiti@yahoo.fr
- Cc.r.darius@avsf.org

A la réception de l'offre, un accusé de réception sera remis/envoyé au soumissionnaire.

3.2. Contenu de l'offre

- Offre technique

Le soumissionnaire complète et fournit la **lettre de soumission** annexée au présent appel.

L'offre technique est composée de deux parties :

- ✓ Administrative :

Le soumissionnaire fournit des **renseignements sur son entreprise** à travers le formulaire annexé. Il est libre de fournir les preuves et autres documents qu'il souhaite porter à la connaissance de FECCANO justifiant sa qualification et son expérience dans la fourniture de marchés identiques à celui concerné par le présent appel d'offres. Il attestera également, par tout moyen approprié qu'**il n'est pas dans une des situations d'exclusion** énumérées en §1.2 « Candidats ». Le soumissionnaire fournira ses documents légaux de reconnaissance en Haiti (**patente, quitus**)

Le soumissionnaire remettra la **déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique** complétée et signée selon le modèle annexé.

- ✓ Offre technique

Le soumissionnaire indiquera la description des produits proposés conformément au dossier d'appel d'offres, décrira sa compréhension du mandat, l'expérience générale de la firme et l'expérience spécifique dans la production et la commercialisation de bétail, , le plan de distribution des bétails . Il décrira également les compétences et expériences de l'équipe mobilisée.

Une **copie du présent dossier, paraphé à chaque page et signé en dernière page**, sera jointe.

- Offre financière

Le soumissionnaire propose son offre financière. Il indique également la durée de validité de son offre et les conditions de paiement,

Annexes

- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe 2 : Cadre de décomposition des Prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Annexe 1 : Formulaire de soumission

Marché : Recrutement consultant Géoréférencement

Numéro de référence : DAOPC 13-002

FORMULAIRE DE SOUMISSION

NOM DU SOUMISSIONNAIRE _____

DATE

Lettre de soumission de l'offre

A l'attention de :

Direction de la FECCANO
Habitation Deau, Route Grison-Garde, Plaine du Nord, Haïti

Objet : Appel d'offres le recrutement d'un consultant géoréférencement

Monsieur le Responsable,

Je soussigné, _____, dûment autorisé à engager la firme
_____, m'engage à exécuter les travaux tels que décrits ci-dessus

Conformément aux termes de l'accord proposé et autres particularités du contrat accompagnant cette offre.

Pour la somme totale de : *[Indiquez le montant en lettres et en chiffres]* : _____

_____ dollars américains

et dans un délai dejours calendaires

Je déclare avoir examiné les documents d'appel d'offres et j'en accepte toutes les conditions et exigences. Je déclare m'être rendu compte des conditions d'exécution, recueilli tous les renseignements pertinents, et pris connaissance de tous les codes et règlements relatifs à l'exécution du projet. Je confirme aussi la disponibilité immédiate du personnel adéquat dont le curriculum vitae de chaque cadre est inclus dans mon offre. Je m'engage à signer un Contrat suivant les termes du modèle inclus dans les documents d'appel d'offres dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'émission de la lettre d'acceptation de ma soumission.

Cette offre et votre lettre d'acceptation constitueront un contrat valable jusqu'à la signature du contrat formel. Il demeure entendu que l'Autorité Contractante n'est pas tenue d'accepter l'offre la moins-disante, ni aucune des offres qu'elle aura reçues.

Nous déclarons sur l'honneur et en conformité avec l'article 1.2 des conditions de l'appel d'offre de n'être inclus dans aucune liste restrictive concernant la participation au présent appel d'offres, et de ne pas être sous le coup d'une interdiction de contractualisation selon les dispositions de la législation haïtienne.

Nous nous engageons, si le marché nous est attribué, à l'exécuter selon les prescriptions techniques et le prix convenu et dans le respect strict des lois et dispositions contre la fraude et la corruption, lesquelles dispositions ont été incluses par l'Acquéreur dans le DAO relatif au présent marché, et, sans préjudice des procédures appliquées dans les cas de fraude et de corruption, nous nous engageons à nous conformer aux règles administratives établies par AVSF et les bailleurs pour recevoir et traiter toutes les plaintes relatives aux procédures d'appel d'offres.

Cette offre sera valide pour une période de _____

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Nom et signature du responsable : _____

Nom de la firme soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Date : _____

Cachet de la Firme

Présentation de l'entreprise soumissionnaire

Nom de l'entreprise soumissionnaire :	
Statut juridique de l'entreprise	
Lieu d'enregistrement (auprès de quelle institution ?)	
Carte d'immatriculation fiscale	
Date de création	
Adresse de l'entreprise	
Secteurs d'activités de l'entreprise	
Principaux clients de l'entreprise	

Personnel de direction	(Nom, téléphone(s), adresse électronique, date de naissance, pays de résidence)
Directeur Général	
Directeur Technique	
Directeur Administratif	
Nom et fonction de la personne autorisée à signer la soumission :	
Autres informations pertinentes sur l'entreprise	

Présentation des pièces légalisant l'entreprise

SVP : Indiquez la liste des pièces légalisant votre firme et ajoutez une copie à votre soumission.

Nom de la pièce	Autorité/intitution émettrice / pays	Date d'émission	Date d'expiration	Ajout d'une copie au dossier (oui /non)

NB : Veuillez annexer une copie des statuts notariés de l'Entreprise

Annexe 2: Cadre de décomposition des prix

Objet de l'offre :

OFFRE FINANCIERE

Nom de l'article	Quantité	Prix unitaire	Références fournisseur

	USD	TTC
PRIX TOTAL		
Coût emballage		
Coût transport		
Autres coûts : à préciser		
TOTAL		

Conditions de livraison :

Conditions de paiement :

Durée de validité de l'offre :

Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Appel d'offre pour achat de séchoir artificiel

A : FECCANO Haïti, le « **Maître d'Ouvrage** »

1. Nous reconnaissons et acceptons que le CD92, AVSF ne financent les projets du Maître d'Ouvrage qu'à leurs propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui les lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre ces bailleurs de fonds et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹ ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et la banque mondiale, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par Le CD92 et AVSF
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>² ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de CD92, et résolu à leurs satisfactions ;
- 3.2) avoir des relations d’affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d’Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de CD92, AVSF et résolu à leurs satisfactions ;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu’un autre soumissionnaire, recevoir d’un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu’un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d’avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d’influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s’avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d’Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d’une procédure ayant pour objet la passation d’un marché de travaux ou de fournitures :
 - avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - être nous-mêmes, ou l’une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l’être, par le Maître d’Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d’une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera Le CD92 et AVSF tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l’Etat du Maître d’Ouvrage, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l’Etat du

Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies et de l'Union européenne..
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à réaliser le présent marché en respectant les normes d'éthique minimales consistant à éviter le travail des enfants et à respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail sur la base des normes internationales du travail, à éviter toute relation avec un conflit, toute implication dans la fourniture ou le transport d'armes illicites et/ou de mines terrestres et dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles notamment des biens sensibles comme les matériaux et les pierres précieux et les terres rares.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons le CD92 et AVSF à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le CD92 et AVSF.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de³ _____

En date du _____

³ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

